

Comité Syndical du 8 Février 2023

Procès-verbal

Le Comité Syndical du SMAEDAOL s'est réuni le 8 février 2023 à 14 H 30 à l'aéroport Orléans Loire-Valley.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Madame FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Philippe VACHER, Conseiller Départemental, Canton de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale de Châteauneuf sur Loire,
- Monsieur Nicolas CHILOFF, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,

ASSISTAIENT :

- Madame Delphine COMTE, Responsable de la Paierie du Centre Val de Loire et du Loiret,
- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

ABSENTS EXCUSES :

- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans 1,
- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnauld MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Madame Véronique DESNOUES, Conseillère Métropolitaine,
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

1) Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 décembre 2022

Monsieur le Président soumet aux membres du Comité syndical le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans modification.

2) Rapport n°2 : PPI 2023-2025

Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2022 vient de s'achever et il convient de se prononcer sur le prochain PPI 2023-2025 évalué à 1 745 118 €.

Les principaux investissements concernent des opérations pour assurer ou améliorer la sécurité et la sûreté de l'aéroport et aussi le renouvellement de matériels qui contribue au bon fonctionnement et à l'entretien du site aéroportuaire.

Le détail des opérations proposé est le suivant :

NATURE	COUT HT TOTAL DE 2023 A 2025	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Chapitre 20				
Assistance maîtrise d'œuvre loi sur l'eau	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Concession logiciel (Ségilog-Berger Levraut)	5 400,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Sous total chapitre 20	35 400,00 €	31 800,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
Chapitre 21				
Travaux feux	99 000,00 €	99 000,00 €		
Programme bâtiment	240 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Revêtement salle de réunion	15 000,00 €	15 000,00 €		
Programme énergie "nouvelle"	685 218,00 €	150 668,00 €	232 946,00 €	301 604,00 €
Extincteurs	17 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Escalier passagers	20 000,00 €		20 000,00 €	
Balayeuse à neige	50 000,00 €		50 000,00 €	
Balayeuse voirie extérieure avec cabine	50 000,00 €	50 000,00 €		
Nacelle d'intérieur	20 000,00 €		20 000,00 €	
Transpalette	1 500,00 €	1 500,00 €		
Régulateurs balisage	30 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
Renouvellement Sécurisation des installations électriques aéroport	30 000,00 €	30 000,00 €		
Renouvellement matériel vidéo protection	80 000,00 €	80 000,00 €		
Solution et services de systèmes de sécurité incendie	280 000,00 €	140 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Aménagement véhicule pour le péril animalier	30 000,00 €	30 000,00 €		
Serveur Dell (rôle : gestion des comptes utilisateurs, serveur : fichiers, impression, messagerie, VPN, alarmes, GED, applications.	25 000,00 €	25 000,00 €		
Ecran d'affichage aéroport	17 000,00 €	17 000,00 €		
Renouvellement matériel informatique	14 000,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Etuve	6 000,00 €	6 000,00 €		
	0,00 €			
Sous total chapitre 21	1 709 718,00 €	752 168,00 €	496 946,00 €	460 604,00 €
Total	1 745 118,00 €	783 968,00 €	498 746,00 €	462 404,00 €

Monsieur le Président Hervé GAURAT évoque le programme de la SEM du Conseil Départemental qui sera dédiée aux « énergies nouvelles » (projets : photovoltaïques, relamping...) et les infrastructures de l'Aéroport sont incluses dans l'étude. Monsieur MILLIAT demande si on a fait le calcul de réduction par rapport aux projets qui seront entrepris. Monsieur VASSAL informe les élus qu'une estimation est en cours, mais que les résultats ne sont pas encore connus, c'est trop tôt. Par contre Monsieur le Président a demandé que le service administratif se renseigne pour connaître les éventuelles aides/subventions qui pourraient être sollicitées sur ce dossier. Monsieur MILLIAT demande si ce serait de la production totale d'énergie ou avec une partie d'auto-consommation. Le Président explique que la répartition n'est pas encore actée, des discussions seront menées. Monsieur Vassal rappelle que pour atteindre l'objectif neutralité carbone prévu pour les aéroports en 2030, une partie auto-consommation paraît indispensable pour obtenir le niveau ACA 3+.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

3) Rapport n°3 : Rapport d'Orientation Budgétaires

Monsieur le Président Hervé GAURAT donne lecture du rapport qui expose les différentes évolutions envisagées en fonctionnement et en investissement des recettes et des dépenses dans le cadre de la préparation du budget primitif 2023.

A l'issue de cette présentation un débat s'engage au sein du comité syndical.

Au sujet des tarifs votés lors du précédent Comité Syndical, Monsieur le Président rappelle qu'une simulation concrète a été opérée pour comparer les tarifs avec nos homologues et que certains de nos tarifs étaient en-dessous des tarifs appliqués ailleurs. Ce qui a mené à un réajustement de la tarification existante.

Monsieur CHILOFF demande les raisons de la baisse concernant la prévision de la taxe aéroport, Monsieur VASSAL et le Président explique que c'est une mesure de prudence.

Monsieur VASSAL informe l'assemblée que certaines associations sont en difficultés, on peut constater une chute des mouvements en 2022 par rapport à 2021, notamment dûe au coût du carburant aéronautique qui ne cesse d'augmenter, de plus depuis le COVID certains adhérents ne sont pas revenus...

Il est pris acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires pour 2023.

4) Rapport n°4 : Demande de l'Association Française des Femmes Pilotes : disposer de la gratuité pour l'organisation d'un évènement les 23 et 24 Septembre 2023

Par courrier en date du 28 Novembre 2022, Madame Christine DEBOUZY Présidente de l'Association Française des Femmes Pilotes sollicite le SMAEDAOL en vue d'organiser les 23-24 septembre 2023, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, le rassemblement des Femmes de l'Air.

Pour information, l'association Française des Femmes Pilotes est une association créée en 1971 sous la présidence de Marie-Joseph de Beauregard. Sept femmes pilotes professionnelles et privées s'engagent pour la reconnaissance des femmes pilotes. Le premier rassemblement des femmes de l'Air s'est déroulé en 2011.

Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 2 247 € HT conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2023 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Toutefois il est proposé d'accorder une remise gracieuse des prestations.

L'affiche provisoire est présentée à l'Assemblée, l'affiche définitive sera envoyée à l'ensemble des Membres du Comité Syndical.

Après en avoir délibéré les Membres du Comité Syndical, à l'unanimité, accordent la remise gracieuse des prestations fournies par le SMAEDAOL à l'occasion du rassemblement des 23-24 septembre 2023 organisé par l'Association Française des Femmes Pilotes.

5) Rapport n°5 : Remise gracieuse des redevances de location de hangar et diverses prestations au profit de l'action Rêves de Gosse

Par courrier en date du 26 décembre 2022, Monsieur Manuel CARROUE, Responsable projet de la Jeune Chambre Economique d'Orléans sollicite le SMAEDAOL en vue d'organiser les 26 mai 2023, sur l'Aéroport Orléans Loire-Valley, une manifestation aérienne consistant à offrir un tour d'avion dans des monomoteurs privés à des enfants « extraordinaires » (touchés par la maladie, le handicap ou défavorisés) et « ordinaires » et ce après qu'ils aient travaillé toutes l'année sur un projet pédagogique commun. L'objectif étant de mieux se connaître, s'apprécier et faire tomber les barrières de la différence.

Au regard des prestations demandées, la mise à disposition est estimée à 1 717 € HT conformément aux tarifs et redevances aéronautiques 2023 applicables sur l'aéroport Orléans Loire-Valley.

Toutefois il est proposé d'accorder une remise gracieuse des prestations.

Après en avoir délibéré l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des prestations fournies par le SMAEDAOL à l'occasion de la manifestation du 26 mai 2023 organisée par la Jeune Chambre Economique d'Orléans.

6) Rapport n°6 : Modalité de la gratification annuelle

Depuis 2009, conformément à la Convention Collective Nationale Transport Aérien - Personnel au Sol, il est institué une gratification annuelle (prime de fin d'année), au minimum égale à 100 % du salaire forfaitaire mensuel brut de chaque agent.

La Pairie Départementale dans le cadre du visa de la paye du mois de décembre 2022 a demandé au SMAEDAOL la délibération sur les modalités de fixation et de répartition de la gratification annuelle. Cette délibération n'avait pas été prise jusqu'à présent, une régularisation administrative est donc nécessaire.

Pour le calcul de cette prime, sont prises en compte les périodes d'absence indemnisées.

Étant versée pour une période complète d'activité, c'est-à-dire période de congés payés comprise, cette gratification n'est pas incluse dans la base de calcul de l'indemnité de congés payés.

Cette gratification est versée en deux fois le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

Après en avoir délibéré l'Assemblée, à l'unanimité, adopte les modalités de la gratification annuelle versée aux agents du SMAEDAOL.

7) Questions diverses

Le programme provisoire des activités 2023 est présenté à l'Assemblée.

Monsieur MILLIAT revient sur la réunion avec les habitants de Saint Denis de l'Hôtel le 4 février 2023, et demande quelques informations sur cette réunion. Monsieur le Président et Monsieur VASSAL lui répondent que la réunion s'est bien passée (environ 30 personnes étaient présentes). Un article est paru dans la République du Centre lundi. La voltige a fait l'objet de remarques des habitants, Monsieur VASSAL leur a expliqué que trois personnes étaient sélectionnées pour les championnats de France de Voltige, ce qui fera des entraînements en plus en 2023, mais il y a un point positif puisque les stages d'entraînements pourront se dérouler ailleurs qu'à Saint Denis de l'Hôtel, en fonction des entraînements de l'équipe de France. Monsieur VASSAL évoque le drame qui s'est déroulé en Ariège avec un avion de voltige électrique, puisqu'il a malheureusement occasionné le décès de deux pilotes qui étaient champions du monde. Monsieur le Directeur revient sur les réclamations (l'accès au formulaire sur le site internet du SMAEDAOL est plus facile que l'année dernière) : sur 29 réclamations répertoriées en 2022, 2 étaient contraires à la réglementation, des contacts ont été établis avec les deux pilotes fautifs (en leur communiquant la carte moindre bruit). Un des pilotes s'est confondu en excuses, et a assuré qu'il suivrait les recommandations de la carte moindre bruit s'il revenait sur la plateforme, l'autre pilote n'a pas répondu. Monsieur MILLIAT revient sur une proposition de l'année dernière qui était de faire constater les infractions par la BGTA, Monsieur VASSAL a dit que cette action a bien été menée, mais sans communication, puisque l'autorisation de communiquer sur ces interventions ne fait que d'arrivée.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Président lève la séance à 15h45.

Le Président du Syndicat Mixte



Hervé GAURAT